

Bruxelles, le 22 juillet 2015
(OR. fr)

11108/15
COR 1

OJ/CRP2 29

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Objet:	2552 ^e réunion du COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (2 ^e partie)
Date:	22 juillet 2015
Heure:	10:00
Lieu:	Bruxelles

CORRIGENDUM N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point suivant est retiré:

I

27. (événement) Dérogation de l'OMC concernant les services pour les PMA: Notification des préférences accordées par l'UE
- = accord sur la notification
 - = décision de recourir à la procédure écrite (°)
- 11044/15 WTO 156 SERVICES 24

(°) Point sur lequel une décision de procédure peut être adoptée par le Coreper, conformément à l'article 19, paragraphe 7, du règlement intérieur du Conseil.
